



La lettre de Justice & Paix

FORCE ARMÉE : ATTENTION AUX LIMITES !

Tous les observateurs et visiteurs revenant du Proche Orient font le même constat désespérant : l'escalade des violences, des peurs et des haines semble écarter pour longtemps l'avancée vers une solution politique fondée sur la reconnaissance des droits de chacun. Un timide signe d'espoir, malgré tout, est apporté par le réveil, en Israël, du « camp de la paix », notamment avec l'engagement pris par 230 officiers et soldats israéliens de refuser de servir dans les territoires palestiniens occupés.

On peut espérer que le débat suscité au sein de la société israélienne par cet acte lucide et courageux aura des effets politiques. Il s'agit en tout cas d'un débat éthique de grande portée : en se disant prêts à défendre par les armes leur territoire s'il était agressé, tout en refusant de participer à des opérations en territoire palestinien, ces hommes rappellent que la force armée ne saurait être utilisée que pour défendre ce qui mérite d'être défendu (un territoire, un peuple menacé, des valeurs essentielles, etc.). Les Pères du Concile Vatican II ont énoncé clairement ce principe, qui n'est pas propre à la tradition catholique : « On ne saurait dénier aux gouvernements, une fois épuisées toutes les possibilités de règlement pacifique, le droit de légitime défense... Mais faire la guerre pour la *juste défense* des peuples est une chose, vouloir imposer son empire à d'autres nations en est une autre » (*Gaudium et Spes*, 79, 4).

Au moment où nous allons célébrer le 40^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et où l'affaire Aussaresses ravive de douloureux débats sur la torture, l'objection de conscience « sélective » des militaires de Tsahal en évoque une autre : celle du Général de Bollardière, qui choisit de briser sa carrière militaire plutôt que de cautionner la torture. Qui oserait dire aujourd'hui que ce n'est pas lui qui avait raison contre ses détracteurs de l'époque ?

Aucune obéissance – ni celle du militaire, ni celle du citoyen – ne saurait être inconditionnelle : quiconque reçoit l'ordre d'accomplir des actes illégaux ou immoraux a le devoir de désobéir, et il ne peut se dérober à ce devoir en faisant valoir qu'il a agi « sur ordre ». L'éthique classique de la « guerre juste », le droit de la guerre, la Charte de l'ONU et même les règlements des forces armées affirment, chacun dans leur registre, qu'il existe une différence radicale entre « actes de guerre » et « crimes de guerre », entre guerre de défense et oppression militaire. Ceux qui, par des actes courageux, nous rappellent qu'il faut s'opposer à tout usage des armes transgressant les strictes limites fixées par l'éthique et le droit sont à leur manière des artisans de paix.

Christian Mellon sj ■
Secrétaire national de Justice et Paix-France

Repères

- Le 25 janvier, 52 officiers annoncent leur refus de servir dans les Territoires. Rejoints par d'autres et par des soldats, ils sont aujourd'hui 230. Déjà, lors de l'invasion du Liban en 1982 des soldats ont fait une telle objection, créant le mouvement Yesh G'vul (il y a une limite). Le 2 février, l'amiral Ayalon s'étonne du « faible nombre de soldats qui refusent d'exécuter des ordres manifestement illégaux ».
- Le 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie, commencée le 1^{er} novembre 1954.
- Le Général Jacques de Bollardière (1907-1986), après s'être illustré pendant la II^e guerre mondiale, dénonça publiquement la pratique de la torture en Algérie. Sanctionné, il quitta l'armée, puis participa à la fondation du Mouvement pour une Alternative non-violente. Fut un temps membre de Justice et Paix. Voir sa biographie dans J. Toulat, *Un combat pour l'homme*, Centurion, 1987.
- Charte de l'ONU, Art 2, par. 4 : « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».
- Art. 51 : « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée »...
- Les Conventions de Genève (1949 et 2 Protocoles additionnels de 1977) interdisent la torture à de multiples reprises.
- Voir C. Mellon, « Guerre juste : une éthique en question », *Croire Aujourd'hui*, n° 124, 15 déc. 2001.

BREVESES

Justice & Paix

est un service de la
Conférence Episcopale

Président :

Mgr Lucien Daloz

Membres : G. Auger

G. Aurenche - A. Brigot - E. Bauré

S. Bukhari de Pontual

J. Chaudru - B. Chienu - P. Dufour

A. Durand - A. Egu

J. Gaeremynek - C. Guichard

B. Guillou - S. Laplane - J. Madinier

J. Mailla - G. Marc - J. B. Marie

M. de Montalembert - C. Troube

R. Valette - D. Viénot

Secrétariat : Christian Mellon sj

Elena Lasida, Jacqueline Madinier,

Milagro Dos Santos.

TROIS ÉVÊQUES ALERTENT SUR L'ASILE EN FRANCE

Mgr Daloz, président de Justice et Paix, vient de signer, avec Mgr de Berranger, président de la commission sociale de l'épiscopat, et Mgr Brunin, président du comité épiscopal des migrations, une déclaration attirant l'attention sur la situation dramatique des demandeurs d'asile. Intitulée « **accueillir les demandeurs d'asile** », cette déclaration introduit un ouvrage publié dans la collection « Documents d'Église » (Cerf-Bayard-Fleurus-Mame) :

L'ASILE EN FRANCE : ETAT D'URGENCE

Cet ouvrage comprend aussi un important dossier élaboré par un groupe de travail composé de membres de Justice et Paix, du Service national de la Pastorale des migrants, du département « Migrations, étrangers » du Secours catholique, de la Commission sociale de l'épiscopat et du comité épiscopal des migrations et des gens du voyage. On y trouve tous les éléments nécessaires pour se faire une opinion sur une question qui devient de plus en plus grave et urgente :

- Cinq récits d'itinéraires de réfugiés
- Des éléments de réflexion biblique et théologique
- Une présentation de la situation actuelle des demandeurs d'asile en France (chiffres, procédures, situation sociale, etc.), mettant en lumière la nécessité de profondes réformes
- Une présentation des évolutions en cours pour définir une politique européenne commune
- Quelques textes de Jean Paul II et de diverses instances ecclésiastiques sur l'asile et l'accueil de l'étranger.

Livre disponible en librairie

JUSTICE ET PAIX AU BURUNDI

De passage à Paris, Mgr Mtawana, président de la conférence épiscopale du Burundi, a donné quelques informations sur l'activité de Justice et Paix dans son pays. La commission nationale a été créée en 1999 ;

des commissions existent dans 5 diocèses sur 7 ; des comités paroissiaux dans quatre diocèses. Activités principales : formation aux Droits de l'Homme ; résolution des conflits avec les pouvoirs publics ; assistance aux prisonniers, notamment en fournissant des avocats à ceux qui n'en n'ont pas ; aide aux nombreux orphelins.

Mgr Mtawana estime qu'il faut se préparer au retour prochain de 800 000 réfugiés ou déplacés. Il exprime le souhait que la France parle en faveur de l'Afrique dans les forums mondiaux.

CONFÉRENCES

- 9 mars, 15 h, salle paroissiale, av. Victor-Hugo, Monfermeil. Conférence d'Elena Lasida : « Quels droits de l'homme aujourd'hui au service de la paix ? », organisée par le CCFD et le Secours Catholique.
- 10 mars, de 14 à 18 h, colloque organisé à la Mosquée de Paris (Place du Puits de l'Ermitte Paris 5^e) : « Trois religions pour un seul Dieu », avec le Dr D. Boubakeur, Mgr Fitzgerald, le Dr T. Mitri. Inscriptions (12 euros) à : Fraternité d'Abraham, BP 231-08, 75364 Paris cedex 08.
- 11 mars, 20 h 15, sur la péniche amarrée face au 67 quai de la Seine (métro Riquet), conférence de J. Sémelin : « Comment répondre à la violence ? »
- 15 mars, 20 h 30, 46, rue Cras, Besançon, conférence de Christian Mellon : « Être artisans de paix aujourd'hui », organisée par le CCFD et Pax Christi.

d'hui », organisée par le CCFD et Pax Christi.

- 18 mars, 18 h Espace Bernanos (4 rue du Havre, Paris 9^e), conférence de J. Mailla : « Violence, justice et paix : utopies et réalités ».
- 20 mars, 19 h, Librairie St Paul-Siloë (48 rue du Four, Paris 6^e), « Le conflit israélo-palestinien », avec J. Mailla, D. Lindenberg et L. Bucaille.
- 21 mars, 19 h 15, Centre Sèvres (35bis rue de Sèvres Paris 6^e) : « Une mondialisation solidaire, facteur de paix », débat organisé par le CCFD de Paris et « Les amis de La vie », avec R. Valette, P. Viveret, Ph Hugon.

■ 8 avril à 19 h 30, à l'Espace-Conférence des diocèses de Reuilly (18, rue Sergent-Blandan, Paris 12^e - métro : Montgallet ou Nation) : « En Israël/Palestine, des semeurs de paix », avec Michèle Sibony, Marwan Busharra et un objecteur de conscience israélien. Conférence organisée par le Groupe Chrétiens et Proche Orient et l'Union juive pour la Paix.

PAX CHRISTI

■ Les 16 et 17 mars, à Paris (Institut Catholique), se tiendront les Journées Nationales du mouvement Pax Christi. Elles proposent une réflexion de fond sur « Terrorisme - Justice - Pardon », avec F. Mabile, Joseph Mailla, Mgr Marc Stenger (nouveau Président de Pax Christi) et Michel Lafouasse. S'inscrire avant le 8 mars à Pax Christi, 58, av. de Breteuil, 75007 Paris. Mail : pax.christi@wanadoo.fr

Développement

Le chantier « développement » de Justice et Paix produit une brochure qui est le fruit de deux ans de réflexion sur les questions que pose aujourd'hui le financement du développement. Publié à l'occasion de la conférence de Monterrey (18-22 mars), ce document, à visée pédagogique, répond aux dix questions les plus souvent posées sur la dette, le commerce mondial, la taxe Tobin, le rôle de l'FMI et de la Banque mondiale, etc.

10 questions sur le financement du développement

A commander, pour 4 euros (plus port), à Justice et Paix, 17, rue Notre Dame des Champs 75006 Paris. Ou par mail : justice.paix@wanadoo.fr.
Commandes en nombre : plus de 10 ex : 3 euros
plus de 50 ex : 2,30 euros

ABONNEMENTS

Je m'abonne : 10 numéros par an (16 Euros).
Règlement par chèque (CCP JUSTICE & PAIX 21 838 - 57 PARIS)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Directeur de la publication :

Père Christian Mellon
17, rue Notre-Dame des Champs, 75006 Paris.
Tél. : 01 45 44 26 14 - Fax : 01 45 44 25 77
e-mail : justice.paix@wanadoo.fr
<http://justice-paix.ccf.fr>

Conception :

Claire Jannot. Tél. : 01 30 53 54 68
e-mail : cjannot@wanadoo.com

Réalisation :

Imp. WARQUIER - 01 45 06 00 61

La lettre de JP est mensuelle,
(10 parutions par an).

La reproduction de cette lettre est autorisée avec citation du N° réf. Justice & Paix, et envoi d'un justificatif.